BRAHIMA RABO, PRESIDENT DE L'UNION DES CONDUCTEURS ROUTIERS DU BURKINA A PROPOS DE LA SUSPENSION DES TRANSPORTS

« Jusqu'à présent, nous n'avons pas bénéficié de quoi que ce soit de l'Etat en termes d'accompagnement »

Le secteur des transports est touché par les mesures prises par les autorités pour freiner la propagation de la pandémie de coronavirus que vit le Burkina Faso depuis maintenant plus d'un mois. Comment les chauffeurs routiers du Burkina vivent cette situation ? Y a-t-il des concertations avec les autorités pour alléger un peu cette situation ? Ce sont, entre autres, des questions que nous avons abordées avec Brahima Rabo, président de l'Union des conducteurs routiers du Burkina (UCRB), par ailleurs président des conducteurs routiers de l'Afrique de l'ouest (UCRAO).

Par Wendingnesdé Roger NANA

Le Quotidien : Depuis maintenant quelques semaines les activités du secteur des transports fonctionnent au ralenti, suite aux mesures prises par les autorités pour freiner la propagation de la maladie à coronavirus ; comment vous vivez cette situation en tant que chauffeurs routiers ?

Brahima Rabo : Je voudrais d'entrée de jeu remercier le journal Le Quotidien pour avoir fait le déplacement dans nos locaux pour toucher du doigt nos réalités. C'est vrai, depuis quelques semaines, une partie de nos activités est arrêtée, précisément au niveau des cars passagers où le plus grand nombre des chauffeurs est affilié à l'UCRB. Nous déplorons cet arrêt, mais étant donné que c'est une décision des plus hautes autorités du pays pour freiner la propagation du COVID-19, nous l'avons appréciée et nous avons demandé à nos chers camarades de respecter et d'appliquer cette décision. Ce n'est pas seulement le Burkina Faso qui a pris de telles mesures, beaucoup de pays de la région ont également pris cette décision pour faire face à la pandémie de COVID-19. C'est vraiment pour un temps donné et nous souhaitons qu'on puisse vraiment venir à bout de cette pandémie afin que nos camarades au niveau des cars passagers puissent reprendre leurs activités comme il se doit.

« On se débrouille comme on le peut pour accompagner les populations afin qu'elles ne manquent de rien »

Vous avez dit que c'est une partie des acteurs notamment au niveau des cars passagers qui sont actuellement touchés par cette mesure ; comment ces derniers arrivent-ils à joindre les deux bouts quand on sait que bon nombre d'entre eux sont en chômage technique ?

Nous partageons vraiment la souffrance de nos camarades dont les activités sont à l'arrêt présentement. Vous savez que dans le secteur du transport au Burkina, les chauffeurs vivent déjà au jour le jour. C'est quand tu travailles que tu arrives à t'en sortir un peu. Mais nous avons échangé avec l'inspection du travail afin de voir si quelque chose pouvait être fait selon le code du travail. Dans les normes, ils doivent bénéficier des 30% de leurs salaires pendant 3 mois. Nous sommes donc sur cette question afin que ces derniers puissent avoir ce minimum-là pour survivre en attendant que la situation change.

Justement sur cette question nous avons vu des employés d'une compagnie de transport de la place manifester pour réclamer le paiement de leurs salaires ; est-ce qu'en tant structure défendant les intérêts des chauffeurs, vous avez connaissance de cette situation ? Peut-on dire que cette situation est réglée aujourd'hui ?

Je pense que la lutte au niveau de l'UCRB est une lutte très commune. Et on travaille de telle sorte que l'ensemble de tous les chauffeurs de cars puissent avoir de quoi survivre en attendant que la situation se décante. Mais nous avons également suivi cette situation notamment sur le net et personnellement je n'ai pas été touché sur cette question. C'est sur Facebook que nous avons suivi ce feuilleton où certains travailleurs réclamaient leurs salaires et nous avons également vu par le biais des réseaux sociaux un des responsables de la structure qui est sorti dire qu'elle ne doit pas à ces derniers. Bref, je pense qu'au-delà de tout cela, la seule structure qui peut les départager, c'est l'inspection du travail. J'ai même pris attache avec notre bureau provincial à Bobo-Dioulasso en demandant à mon vice-président d'amener le dossier à l'inspection du travail au cas où il sera touché sur cette question par les intéressés.

Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre cette pandémie a eu un impact certain sur le quotidien des acteurs du commerce, des transports et des Burkinabè de façon générale et pour atténuer cela, le gouvernement a pris des mesures d'accompagnement ; est-ce qu'à votre niveau il y a eu des mesures d'accompagnement de façon spécifique ?

Jusqu'à présent, nous n'avons pas bénéficié de quoi que ce soit de l'Etat en terme d'accompagnement. Ni de gels, ni

de savons, nous n'avons rien reçu. Mais l'UCRB en tant que structure mère de la grande famille des chauffeurs routiers, nous nous sommes déployés au niveau des frontières avec ce que nous avons comme matériel, du savon, des gels, des gants, des cache-nez et cela accompagné d'une grande sensibilisation sur les mesures qui ont été données par le ministère de la Santé. Cela se poursuit jusqu'aujourd'hui. L'UCRB elle-même a fait sortir le peu de moyens dont elle dispose pour aller rencontrer nos militants, les sensibiliser et pouvoir les doter de moyens pour éviter cette pandémie. En ce qui concerne l'Etat, aucune mesure n'a été prise comme mesure d'accompagnement. Sur le plan social nous entendons par-ci par-là que les commerçants ont eu des mesures d'accompagnement, que les journalistes ont eu des mesures d'accompagnement… Mais jusqu'à présent les chauffeurs routiers auxquels on demande de travailler pour que rien ne manque à la population, je vous avoue que rien n'est fait pour accompagner les mêmes chauffeurs. C'est très déplorable qu'on demande à des gens de traverser des frontières, de tout faire pour que le Burkina ne manque de rien (riz, carburant) et que rien n'est fait pour les accompagner. Jusque-là nous travaillons et rien n'a manqué aux Burkinabè mais sur le plan sécuritaire en matière de santé ainsi que sur le plan social aucune mesure n'a été entreprise à notre endroit. On se débrouille comme on le peut pour accompagner les populations afin qu'elles ne manquent de rien.

Récemment le gouvernement a pris des mesures pour alléger un peu les mesures de restriction, le couvre-feu a été repoussée à 21 h, le grand marché a été ouvert ; est-ce qu'au niveau du secteur des transports il y a des échanges en cours avec les autorités pour alléger un peu cette situation ?

Là où nous avons des soucis c'est au niveau du couvre-feu qui est instauré de 19 h à 5 h du matin ainsi que dans la journée où nous avons des heures de pointe qui sont de 5 h jusqu'à 22 h. On a dû faire des écrits en leur demandant de faire comme les Nigériens. Au Niger, je pense que les gros porteurs ne sont pas concernés par le couvre-feu. Cela veut dire que la nuit ils roulent et dans la journée, ils respectent l'heure de pointe. Mais là, c'est le contraire. Nous sommes totalement bloqués. Le couvre-feu c'est de 19h à 5 h du matin et dans la journée il y a la police municipale qui veille au respect des heures de pointe. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Ce qui fait qu'on a pas mal de soucis. Face à cela nous avons écrit aux autorités pour leur demander de voir si elles pouvaient alléger un peu cette situation afin que nous puissions travailler. Quand nous avons eu les concertations, elles ont dit qu'elles allaient mettre un laissez-passer. Le laissez-passer est bien mais il ne concerne que la ville de Ouagadougou. Le problème à ce niveau c'est que tu ne peux pas quitter une autre ville pendant les heures du couvre-feu pour atteindre Ouagadougou. C'est quand tu es au niveau des postes d'entrée à 19 h qu'on te délivre un laissez-passer. Avant ou après ça tu ne peux plus avoir de laissez-passer. Comment faire pour quitter Bitou ou Dakola pour arriver à Ouaga et pouvoir traverser ? Nous avons donc demandé qu'on lève le couvre-feu sur les gros porteurs. D'ailleurs c'est la nuit que nous aimons rouler. J'ai plusieurs fois appelé par rapport à cela et nous sommes toujours en attente de réaction.

Nous sommes au terme de cette interview, avez-vous un appel à lancer à l'endroit des chauffeurs et des autorités ?

L'appel que j'ai à lancer à travers vos médias, c'est d'inviter nos camarades au respect des mesures édictées par les autorités sanitaires. Respecter la distance d'au moins un mètre recommandée, éviter les attroupements, se laver les mains, avoir les gels à côté et toujours porter le cache-nez qui sera d'ailleurs obligatoire bientôt. Nous leur demandons de respecter ces mesures-là pour éviter cette pandémie. Jusque-là, nous n'avons pas connaissance d'un chauffeur atteint par le COVID-19 au Burkina et nous souhaitons que chacun continue de prendre les précautions afin que nous puissions bouter cette pandémie hors de notre pays. A l'endroit des autorités je voudrais les rassurer que nous chauffeurs routiers, sommes prêts à toujours travailler pour ravitailler le pays mais nous souhaitons que sur le plan social on pense aussi que les chauffeurs routiers sont des humains qui ont des familles et qui souhaiteraient avoir aussi un accompagnement comme d'autres structures l'ont eu. Quand on partage le riz, le mil, sans le chauffeur routier on ne peut pas avoir cela. Il faut quelqu'un pour véhiculer ces marchandises vers la ville. Nous leur demandons donc de tenir compte des chauffeurs routiers qui d'ailleurs constituent un maillon important de l'économie. Sans chauffeurs routiers, il ne peut y avoir de transports ni de mouvements dans aucune ville, dans aucun pays. Voilà donc un cri du cœur que je lance à l'ensemble de nos chers camarades routiers. Je leur demande de respecter les mesures afin que nous puissions vaincre cette pandémie ☐

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DE LA PRESSE MINISTERIELLE

BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

Ouagadougou, le 20 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans un communiqué publié le 20 avril 2020, Human Rights Watch accuse les Forces de Défense et de Sécurité d'avoir le 9 avril 2020 à Djibo, ciblé exclusivement des hommes de la communauté peule et exécuté sommairement 31 d'entre eux.

Ce type d'allégations avait été rapporté à Monsieur le Ministre d'état, Ministre de le Défense Nationale et des Anciens Combattants, qui dès le 10 avril 2020 a adressé une lettre à Monsieur le Directeur de la Justice Militaire pour l'instruire de faire ouvrir par ses services une enquête judiciaire afin d'établir la vérité des faits.

Nous tenons à rappeler à la communauté nationale et internationale que nos Forces Armées sont formées pour agir dans le respect du Droit International Humanitaire et suivant des règles d'engagement propres.

De plus, les Forces Armées ayant en leur sein des fils de toutes les communautés qui composent le peuple Burkinabè, elles ne sauraient opter de stigmatiser une d'entre elles. Surtout que le succès de leurs missions dépend de la confiance et de la collaboration des populations locales.

Nous tenons à rassurer la communauté nationale et internationale que si ces allégations étaient avérées, des sanctions seront prises à l'encontre des auteurs.

Direction de la Communication
de la Presse Ministérielle

Le Directeur de la Communication et de la Presse Ministérielle
Colonel-Major
DIASSO Jean Arthur Idriss